

**Arrêté du 24 février 2023 portant cessation de fonctions et nominations  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Saint-Girons**

**NOR : JUSB2305890A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;*

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires public et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;*

*Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;*

*Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 9 janvier 2023 concernant Madame Céline ROUSSELET ;*

*Vu les agréments du comptable public assignataire en date du 30 janvier 2023 concernant Madame Céline LOUP (CAMPOS) ;*

*Vu la décision de la directrice de greffe du tribunal judiciaire de Foix, en date du 10 janvier 2023, portant délégation au tribunal de proximité de Saint-Girons de Madame Céline ROUSSELET ;*

*Vu les décisions de la directrice de greffe du tribunal judiciaire de Foix, en date du 31 janvier 2023, portant délégation au tribunal de proximité de Saint-Girons de Madame Céline LOUP (CAMPOS) ;*

**ARRÊTE :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Céline ROUSSELET, greffière au tribunal judiciaire de Foix, déléguée au tribunal de proximité de Saint-Girons par décision du directeur de greffe en date du 10 janvier 2023, est nommé régisseuse de recettes et d'avances auprès du tribunal de proximité de Saint-Girons pour une nouvelle période du 10 janvier 2023 jusqu'au 28 février 2023.

## **Article 2**

En cas d'absence du régisseur pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Céline LOUP (CAMPOS), adjointe administrative principale au tribunal judiciaire de Foix déléguée au tribunal de proximité de Saint-Girons, est nommée mandataire suppléante auprès du tribunal de proximité de Saint-Girons, à compter du 31 janvier 2023, afin de réaliser pour le compte du régisseur toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

## **Article 3**

Il est, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, mis fin aux fonctions de Madame Céline ROUSSELET greffière au tribunal judiciaire de Foix, déléguée au tribunal de proximité de Saint-Girons par décision du directeur de greffe en date du 10 janvier 2023, en sa qualité de régisseuse de recettes et d'avances auprès du tribunal de proximité de Saint-Girons.

## **Article 4**

Il est, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, mis fin aux fonctions de Madame Céline LOUP (CAMPOS), adjointe administrative principale au tribunal judiciaire de Foix déléguée au tribunal de proximité de Saint-Girons, en sa qualité de mandataire suppléante de recettes et d'avances auprès du tribunal de proximité de Saint-Girons.

## **Article 5**

Madame Céline LOUP (CAMPOS), adjointe administrative principale au tribunal judiciaire de Foix déléguée au tribunal de proximité de Saint-Girons, est nommée régisseuse de recettes et d'avances auprès du tribunal de proximité de Saint-Girons, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

## **Article 6**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Toulouse, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

Fait le 24 février 2023,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation,  
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes  
P/La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité  
professionnelle,  
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de la  
mobilité professionnelle



Charlotte ANCESCHI

Le régisseur	signature
--------------	-----------